

M22 - Connaître les spécificités de la comptabilité publique

Comptabilité - Fiscalité - Gestion - Finance - 2025

En résumé

Depuis décembre 2018, l'instruction M22 est désormais l'instruction comptable de droit commun de tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), quels que soient leur activité, leur financement (par tarification ou non) et leur gestionnaire.

Le plan comptable M22 a été élaboré afin de regrouper dans une nomenclature unique et spécifique, les mesures comptables et les dispositions budgétaires propres aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Objectifs :

Préciser la définition de la comptabilité publique, comparer avec la comptabilité générale.

Maîtriser l'organisation et le processus budgétaire public.

Présenter les fonctions de l'ordonnateur et du comptable public.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Comptable et assistant comptable en secteur social et médico-social.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur spécialisé en comptabilité, gestion et finances.

Tous nos consultants formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

1. Comprendre l'exécution budgétaire chez l'ordonnateur

Rappel des règles de gestion budgétaire et comptable.

Le rôle de l'ordonnateur.

Transmission des mandats et titres au comptable.

700 €

Net de taxe par personne

J1 M22 21-D24



2 jours, soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

Sessions à venir - Nous contacter



2. Maîtriser l'exécution budgétaire chez le comptable

Le rôle du comptable.

Les dépenses payées sans ordonnancement préalable.

Le délai global de paiement.

3. Procéder aux opérations de base de clôture

Les charges à payer et factures non survenues.

Les charges constatées d'avance.

Les amortissements et les prévisions.

Les intérêts courus non échus.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

